

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

PROCES VERBAL
**de l'installation du conseil de communauté
et de l'élection du Président**

L'an deux mil quatorze, le mercredi seize avril à dix-huit heures, les membres du conseil de communauté élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis à Guérigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre CHATEAU, Président sortant de la Communauté de communes, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

La séance est ouverte à 18h09

1- Installation du conseil de communauté

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Commune de Guérigny :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| - Monsieur Jean-Pierre CHATEAU | né le 17 octobre 1955 |
| - Monsieur Eric GUYOT | né le 29 avril 1973 |
| - Madame Nathalie LEBAS | née le 23 mars 1966 |
| - Monsieur André DEMARES | né le 27 juin 1946 |
| - Monsieur Jean-Luc CLEAU | né le 25 septembre 1954 |
| - Madame Valérie DELONG | née le 2 septembre 1969 |
| - Madame Michèle BRIDOUX | née le 18 août 1949 |
| - Madame Nathalie JOLY | née le 24 novembre 1971 |
| - Madame Marie-Jeanne DAUBRENET | née le 10 novembre 1958 |

Commune de Parigny-les-Vaux :

- | | |
|------------------------------|--|
| - Monsieur Jacques MERCIER | né le 12 mai 1964 |
| - Monsieur Jean-Pierre APERS | né le 19 octobre 1955 |
| - Madame Dany ARGOUD-RABEH | née le 16 mars 1958 (absente excusée) |
| - Monsieur Guy BERTRAND | né le 19 juin 1944 |

Commune de Saint-Aubin-les-Forges :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| - Madame Annie VAILLANT | née le 13 octobre 1955 |
| - Madame Nicole MAURY | née le 28 septembre 1946 |

Commune de Saint-Martin d'Heuille :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| - Monsieur Rémy PASQUET | né le 23 avril 1947 |
| - Monsieur Christophe MAGNIEN | né le 29 décembre 1964 |

Commune d'Urzy :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| - Madame Huguette JUDAS | née le 8 septembre 1952 |
| - Monsieur Daniel CHALENCON | né le 15 mars 1953 |
| - Madame Isabelle THILLIER | née le 2 mai 1968 |
| - Monsieur Daniel GOBET | né le 29 juillet 1955 |
| - Madame Danielle AUDUGE | née le 28 décembre 1971 |
| - Monsieur Patrick REGNAULT | né le 21 février 1960 |
| - Monsieur Roger RIGAUD | né le 15 janvier 1948 |

Etaient absents excusés : Mme Dany ARGOUD-RABEH pouvoir donné à M. Jacques MERCIER

Nombre de membres dont la Communauté de communes doit être composée : 24

Nombre de délégués en exercice : 24

Nombre de délégués qui assistent à la séance : 23

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHATEAU, Président sortant, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et a déclaré installés :

- Monsieur Jean-Pierre CHATEAU
- Monsieur Eric GUYOT
- Madame Nathalie LEBAS
- Monsieur André DEMARES
- Monsieur Jean-Luc CLEAU
- Madame Valérie DELONG
- Madame Michèle BRIDOUX
- Madame Nathalie JOLY
- Madame Marie-Jeanne DAUBRENET
- Monsieur MERCIER Jacques
- Monsieur Jean-Pierre APERS
- Madame Dany ARGOUD-RABEH
- Monsieur Guy BERTRAND
- Madame Annie VAILLANT
- Madame Nicole MAURY
- Monsieur Rémy PASQUET
- Monsieur Christophe MAGNIEN
- Madame Huguette JUDAS
- Monsieur Daniel CHALENCON
- Madame Isabelle THILLIER
- Monsieur Daniel GOBET
- Madame Danielle AUDUGE
- Monsieur Patrick REGNAULT
- Monsieur Roger RIGAUD

dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur Guy BERTRAND doyen d'âge parmi les conseillers communautaires a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire de séance M. Eric GUYOT.

M. Jean-Luc CLEAU et M. Daniel CHALENCON sont désignés comme assesseurs.

2- Election du Président

Le Président explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants le code général des collectivités locales. L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est proposé un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Deux candidats proposent leur candidature au poste de président : Mme Huguette JUDAS, Maire d'Urzy et M. Jean-Pierre CHATEAU, Maire de Guérigny.

Il est alors proposé aux candidats d'exposer la raison de leur candidature. La parole est laissée dans un premier temps à Mme Huguette JUDAS puis dans un second temps à M. Jean-Pierre CHATEAU.

Mme Huguette JUDAS souhaite tout d'abord la parité à la présidence de la communauté de communes car actuellement il y a peu de femmes qui siègent dans le département. Son programme est le suivant :

- ✓ Possibilité de présence sur le territoire afin de suivre les projets et les dossiers mais aussi d'épauler les agents.
- ✓ Crédits alloués aux travaux de voirie répartis équitablement entre les communes.
- ✓ Mutualisation du personnel technique et matériel entre les communes.
- ✓ Actualisation des statuts de la CCBN.
- ✓ Réflexion sur un regroupement avec la Communauté de communes du Bon Pays.
- ✓ Maintien de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie.
- ✓ Prise de décisions communes pour les dépenses de fonctionnement.
- ✓ Garantie de laisser toute leur place aux plus petites communes.

M. Chateau a quant à lui fait un bilan sur ses dix-huit mois de présidence.

- ✓ Il a su redresser la Communauté de communes au vu de sa situation financière difficile. L'excédent de fonctionnement est en hausse. Les ratios ont été améliorés (de 102 %, on est passé à 94,83 %)
- ✓ Les travaux de voirie ont repris pour toutes les communes et cela dans un cadre légal.
- ✓ Redéfinition de l'enveloppe budgétaire sur le projet BMX, ainsi le projet a pu être mené à bien et jusqu'au bout.
- ✓ Accentuation de la communication.
- ✓ Projet de territoire axé sur le développement économique et la création de richesse avec le développement et l'aménagement de la Zone d'Activité.
- ✓ Développement touristique avec la visite virtuelle des routes de la Chaussade avec M. Spertini.
- ✓ Prévision de se regrouper avec la Communauté de communes du Bon Pays (pour rappel, c'est la CCBP qui a obligation de fusionner et non la CCBN)
- ✓ Respect des décisions prises, il faut avancer ensemble.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne : 24
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 24
Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Mme Huguette JUDAS : 14 voix
- M. Jean-Pierre CHATEAU : 10 voix

Mme Huguette JUDAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme Huguette JUDAS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Suspension de la séance à 18h45 à la demande Mme JUDAS, le temps qu'elle prenne ses fonctions.
Reprise de la séance à 18h50.

3- Détermination du nombre des Vice-Présidents

Sous la présidence de Mme Huguette JUDAS, élue Présidente, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

La Présidente a indiqué qu'en application des articles L.2122-1, L.2122-2 et L.5211-10 du CGCT, la Communauté de communes peut disposer de cinq Vice-Présidents.

Mme JUDAS fait une proposition à cinq vice-Présidents.

M. CHATEAU demande pourquoi cinq ?

Mme JUDAS donne l'explication suivante :

- ✓ Un vice-président aux finances
- ✓ Un vice-président au tourisme, culture et développement économique
- ✓ Un vice-président au social
- ✓ Un vice-président aux sports, loisirs et environnement
- ✓ Un vice-président à la communication

M. GUYOT rappelle que dans les statuts de la CCBN il est stipulé quatre vice-présidents. Mme JUDAS mentionne le fait que les statuts seront à revoir. M. CHALENCON dit que M. GUYOT à raison quant au nombre inscrit dans les statuts actuels.

Par conséquent Mme JUDAS retire sa proposition de cinq vice-présidents et reste à quatre.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à **quatre** le nombre de vice-Présidents.

Pour la proposition de création d'un 5^{ème} poste de vice-Président, la commission « Réflexion sur les statuts » devra se réunir.

4- Election des Vice-Présidents

Mme JUDAS fait la proposition suivante :

- ✓ 1^{er} vice-Président aux finances : M. Rémy PASQUET
- ✓ 2^{ème} vice-Président au tourisme, culture et développement économique : M. Jean-Pierre CHATEAU
- ✓ 3^{ème} vice-Président au social : Mme Annie VAILLANT
- ✓ 4^{ème} vice-Président aux sports, loisirs et environnement : M. Jacques MERCIER
- ✓ Mme Huguette JUDAS sera en charge des travaux. Elle avait pensé à M. Daniel CHALENCON pour la communication, mais comme il n'y aura que quatre vice-Présidents, c'est elle qui sera responsable de la communication.

M. CHATEAU émet le souhait d'être 4^{ème} vice-Président. La répartition sera donc la suivante :

- ✓ 1^{er} vice-Président aux finances : M. Rémy PASQUET
- ✓ 2^{ème} vice-Président au social : Mme Annie VAILLANT
- ✓ 3^{ème} vice-Président aux sports, loisirs et environnement : M. Jacques MERCIER
- ✓ 4^{ème} vice-Président au tourisme, culture et développement économique : M. Jean-Pierre CHATEAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Huguette JUDAS, élue Présidente de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre, à l'élection des quatre Vice-Présidents :

Election du 1^{er} Vice-Président :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne : 24
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 16
Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. Rémy PASQUET : 16 voix

M. Rémy PASQUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Rémy PASQUET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne : 24
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Annie VAILLANT : 15 voix

Mme Annie VAILLANT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième Vice-Présidente, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme Annie VAILLANT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne : 24
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 16
Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. Jacques MERCIER : 15 voix
- M. André DEMARES : 1 voix

M. Jacques MERCIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Jacques MERCIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction. Il remercie l'assemblée et souhaite travailler sans faire de différence entre toutes les communes. Il veut que tout le monde ait son mot à dire.

Election du 4^{ème} Vice-Président :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne : 24
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- M. Jean-Pierre CHATEAU : 20 voix

M. Jean-Pierre CHATEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Jean-Pierre CHATEAU a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5- Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Mme JUDAS rappelle que de 2002 à 2008 il y avait des indemnités. A compter de 2008, ces dernières ont été supprimées. L'absence d'indemnités est signe de dévalorisation de la fonction d'élu.

Proposition de Mme JUDAS avec une hypothèse à cinq vice-présidents :

- Indemnité de la Présidente à 13% soit environ 403,56 € net.
- Indemnités des vice-présidents à 5,72% soit environ 177,56 € net.

M. CHATEAU vote contre, il assume pleinement la période où il n'y avait pas d'indemnités. Nous sommes dans une période où il faut faire des économies. Par conséquent ce dernier refuse son indemnité. Les fonctions devraient être gratuites. Il faut faire un effort et continuer de renoncer à l'indemnité.

Mme JUDAS précise que dans les petites communes les indemnités ne sont pas élevées.

Pour M. MERCIER il apparaît important que symboliquement on reconnaisse le travail des élus. Il faut une reconnaissance mais modique.

M. PASQUET rappelle qu'à la création de la CCBN, l'indemnité a été votée de suite aux montants maximum et que les travaux ne sont arrivés qu'après. A terme les indemnités ont été supprimées. Il rejoint néanmoins l'avis de M. MERCIER. M. CHATEAU persiste en disant que le moment n'est pas importun, des économies doivent être trouvées. La reconnaissance ne doit pas se retrouver au travers de l'argent mais dans le travail fait. M. DEMARES donne l'exemple du sport où là c'est le résultat sportif obtenu qui donne la reconnaissance du travail fait. M.

MAGNIEN explique qu'aux yeux du public, l'absence d'indemnité peut être perçue comme un manque de transparence. Ça permet d'établir un budget clair et précis.
Un vote à bulletin secret a donc lieu.

Nombre de bulletins dans l'urne : 24
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Le résultat est le suivant :
13 voix « pour »
10 voix « contre »
1 abstention

M. CHATEAU maintient son refus de percevoir une indemnité.
Les indemnités seront versées mensuellement.

Approuvé à la majorité : *Délibération n° 2014-001*

6- Délégation du conseil communautaire au Président

Madame JUDAS explique qu'auparavant il y avait délégation seulement pour les emprunts et les marchés. Elle expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil communautaire de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences :

- De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre, conformément à l'article L 2122-22, 4° du CGCT « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter et d'encaisser les indemnités de sinistre y afférentes en émettant éventuellement les titres correspondants ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle ; cette délégation étant consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté de communes dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

Elle propose de reporter les délégations de fonctions à un prochain conseil

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n° 2014-002*

7- Election des membres dans les différentes commissions

Le conseil communautaire des « Bertranges à la Nièvre » procède à l'élection des membres. M. Chateau demande si tous les Vice-Présidents peuvent participer à toutes les commissions ? Mme JUDAS répond oui. M. Mercier précise tout de même qu'il faut être volontaire.

La répartition est donc la suivante :

- **Commission « Tourisme, culture et développement économique »**
 - Mme Huguette JUDAS
 - M. Jean-Pierre CHATEAU
 - Mme Nathalie JOLY
 - Mme Nathalie LEBAS
 - M. Christophe MAGNIEN

- **Commission « Affaires sociales »**
 - Mme Huguette JUDAS
 - Mme Annie VAILLANT
 - M. Jacques MERCIER
 - Mme Michèle BRIDOUX
 - Mme Marie-Jeanne DAUBRENET
 - Mme Valérie DELONG
 - Mme Nathalie LEBAS
 - Mme Dany ARGOUD-RABEH
 - Mme Nicole MAURY
 - Mme Danielle AUDUGE
 - Mme Isabelle THILLIER

- **Commission « Communication »**
 - Mme Huguette JUDAS
 - M. Daniel CHALENCON
 - Mme Michèle BRIDOUX
 - Mme Marie-Jeanne DAUBRENET
 - Mme Nathalie JOLY

- **Commission « Sport, Loisirs, Environnement »**
 - Mme Huguette JUDAS
 - M. Jacques MERCIER
 - M. André DEMARES
 - Mme Marie-Jeanne DAUBRENET
 - M. Jean-Pierre APERS
 - M. Christophe MAGNIEN
 - M. Daniel CHALENCON
 - M. Daniel GOBET

- **Commission « Travaux »**
 - Mme Huguette JUDAS
 - M. Jean-Pierre CHATEAU
 - M. Jacques MERCIER
 - M. Rémy PASQUET
 - M. Jean-Luc CLEAU
 - M. Eric GUYOT
 - M. Jean-Pierre APERS
 - M. Daniel GOBET
 - M. Patrick REGNAULT

- **Commission « Finances »**
 - Mme Huguette JUDAS
 - M. Jean-Pierre CHATEAU
 - M. Jacques MERCIER
 - M. Rémy PASQUET
 - Mme Annie VAILLANT
 - M. Guy BERTRAND
 - M. Patrick REGNAULT
 - M. Roger RIGAUD
 - Mme Isabelle THILLIER

- **Commission « Réflexion sur les statuts »**
 - Mme Huguette JUDAS
 - M. Jean-Pierre CHATEAU
 - M. Jacques MERCIER
 - M. Rémy PASQUET
 - Mme Annie VAILLANT
 - M. Eric GUYOT
 - Mme Dany ARGOUD-RABEH
 - Mme Nicole MAURY
 - M. Christophe MAGNIEN
 - M. Daniel CHALENCON

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n° 2014-003*

8- Election des délégués dans les organismes extérieurs

L'élection des représentants dans les différents organismes a lieu. La répartition est la suivante :

✓ **Pays Nevers Sud Nivernais : Syndicat mixte**

Titulaires (un par commune) :

- M. André DEMARES
- M. Jacques MERCIER
- Mme Annie VAILLANT
- M. Rémy PASQUET
- Mme Huguette JUDAS

Suppléants (un par commune) :

- M. Jean-Luc CLEAU
- M. Jean-Pierre APERS
- Mme Nicole MAURY
- M. Christophe MAGNIEN
- M. Patrick REGNAULT

Approuvé à l'unanimité : *Délibération 2014-004*

✓ **Pays Nevers Sud Nivernais : Conseil de développement**

Titulaire : Mme Huguette JUDAS

Suppléant : M. Daniel CHALENCON

Approuvé à l'unanimité : *Délibération 2014-005*

✓ **GIP-Bourgogne :**

Titulaire : M. Daniel CHALENCON

Suppléant : Mme Nicole MAURY

Approuvé à l'unanimité : *Délibération 2014-006*

✓ **Comité des Œuvres Sociales :**

Titulaire : Mme Huguette JUDAS

Suppléant : Mme Danielle AUDUGE

Approuvé à l'unanimité : *Délibération 2014-007*

✓ **Centre Social Intercommunal :**

Les délégués titulaires :

- M. Jean-Pierre CHATEAU
- Mme Annie VAILLANT
- Mme Valérie DELONG
- Mme Nathalie LEBAS
- Mme Dany ARGOUD-RABEH
- M. Christophe MAGNIEN
- Mme Danielle AUDUGE
- M. Daniel GOBET
- Mme Isabelle THILLIER

Les délégués suppléants :

- M. Jacques MERCIER
- Mme Marie-Jeanne DAUBRENET
- Mme Nathalie JOLY
- Mme Nicole MAURY

Approuvé à l'unanimité : *Délibération 2014-008*

✓ **Bassin versant :**

Titulaire : M. Daniel CHALENCON

Suppléant : M. Jacques MERCIER

Approuvé à l'unanimité : Délibération 2014-009

✓ **Syctevom :**

Les délégués titulaires sont :

-Mme Huguette JUDAS
-M. Jean-Pierre CHATEAU
-M. Rémy PASQUET
-Mme Annie VAILLANT
-M. André DEMARES
-Mme Valérie DELONG
-M. Eric GUYOT
-M. Jean-Pierre APERS
-Mme Dany ARGOUD-RABEH
-M. Daniel CHALENCON
-M. Daniel GOBET

Les délégués suppléants :

- M. Jean-Luc CLEAU
- Mme Nathalie LEBAS
- Mme Nicole MAURY
- M. Christophe MAGNIEN
- Mme Danielle AUDUGE
- M. Patrick REGNAULT

Approuvé à l'unanimité : Délibération 2014-010

✓ **SCOT :**

Les délégués titulaires :

- Mme Huguette JUDAS
- M. Jacques MERCIER
- M. Rémy PASQUET
- M. Jean-Luc CLEAU
- M. Eric GUYOT
- M. Daniel GOBET

Les délégués suppléants :

- Mme Michèle BRIDOUX
- Mme Valérie DELONG
- M. Jean-Pierre APERS

Approuvé à l'unanimité : Délibération 2014-011

9- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

La répartition dans la Commission d'Appel d'Offre est la suivante :

Mme Huguette JUDAS : **Présidente** de la commission d'appel d'offres **suppléée** par M. Rémy PASQUET;
M. André DEMARES, M. Guy BERTRAND, M. Daniel CHALENCON en tant que **membres titulaires**
de la commission d'appel d'offres ;
M. Jean-Luc CLEAU, Mme Annie VAILLANT, M. Jean-Pierre APERS en tant que **membres suppléants**.

Approuvé à l'unanimité : Délibération 2014-012

Après avoir remercié le conseil de l'avoir élu Présidente, la séance est levée à 20h40.

Table des Délibérations

Séance du 16 avril 2014

Convocation du 16 avril 2014

- *Délibération n°2014-001 : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents CCBN*
- *Délibération n°2014-002 : Délégations données au Président par le conseil communautaire*
- *Délibération n°2014-003 : Désignation des membres des commissions de la CCBN*
- *Délibération n°2014-004 : Election des représentants Syndicat mixte du Pays Nevers Sud Nivernais*
- *Délibération n°2014-005 : Election des représentants : Conseil de développement PNSN*
- *Délibération n°2014-006 : GIP EBourgogne : désignation d'un délégué*
- *Délibération n°2014-007 : Election des représentants communautaires au COS58*
- *Délibération n°2014-008 : Centre Social Intercommunal : Election d'un représentant*
- *Délibération n°2014-009 : Etude sur Bassin Versant de la Nièvre : Election d'un délégué*
- *Délibération n°2014-010 : Election des délégués au Syctevom Val de Nièvre*
- *Délibération n°2014-011 : Election des délégués auprès du Syndicat Mixte du Scot du Grand Nevers*

- *Délibération n°2014-012 : Election des membres de la CAO*

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ont signé avec Nous les membres présents :

Membres	Signatures	Pouvoirs à
J.P. APERS		
D. ARGOUD-RABEH		
D. AUDUGE		
G. BERTRAND		
M. BRIDOUX		
D.CHALENCON		
J.P.CHATEAU		
J.L. CLEAU		
M.J. DAUBRENET		
V. DELONG		
A.DEMARES		
D.GOBET		
E.GUYOT		
N. JOLY		
H.JUDAS		
N.LEBAS		
C.MAGNIEN		
N. MAURY		
J. MERCIER		
R.PASQUET		
P. REGNAULT		
R. RIGAUD		
I.THILLIER		
A.VAILLANT		